4. SANTE ET SECURITE

Les CDG assurent le reclassement des fonctionnaires devenus inaptes, le secrétariat des commissions de réforme et comités médicaux, le fonctionnement des comités techniques. En novembre 2011, 54% des Centres exercent le secrétariat de la commission de réforme et 13,5% le secrétariat médical. Au premier trimestre 2014, **tous les CDG** exerceront ces **secrétariats**.
Les CDG peuvent créer des services de médecine préventive ou de prévention des risques professionnels. En 2011, **81% des CDG** avaient mis en place **un service de médecine préventive et professionnelle**. Les Centres annoncent une moyenne de 5 000 visites médicales annuelles. C'est la mission qui nécessite le plus d'effectifs avec en moyenne 7 médecins employés (5,30 ETP). Cette mission a tendance à ne plus progresser en raison de la pénurie des médecins. En 2011, plus de **94% des CDG** ont créé **un service de prévention des risques professionnels**.

5. PARTENARIAT DES CDG

CNRACL

Tous les CDG, dans le cadre d'une convention avec la CNRACL, conseillent et accompagnent les employeurs publics sur les droits à la retraite de leurs fonctionnaires de l'immatriculation jusqu'à la liquidation. Ces conventions permettent d'informer sur la règlementation et les procédures, d'accompagner et d'assister les gestionnaires du personnel, d'examiner les dossiers, de renseigner les agents.

FONDS NATIONAL DE PREVENTION

Les Centres peuvent conventionner avec le FNP. L'objectif de ce partenariat est de soutenir le développement des démarches de prévention des risques dans le domaine de sécurité au travail dans les collectivités et établissements publics.

FIPHFP

Dès 2007, les CDG et le FIPHFP ont souhaité s'associer pour renforcer l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Les conventions avec le FIPHFP recouvrent 3 objectifs : sensibiliser et informer, aider au recrutement et maintenir dans l'emploi. Depuis 2008, **3 500 personnes handicapées ont été recrutées** et près de **6000 agents ont bénéficié d'une action de maintien dans l'emploi.**

CNFPT

Alors qu'un partenariat a été signé en octobre 2012 avec la FNCDG au niveau national, des démarches collaboratives sont engagées de longue date en région.

Fédération Nationale des Centres de Gestion
80 rue de Reuilly
75012 PARIS

☎ 01 53 30 09 99 - 🖷 01 53 30 09 90

mail : secretariat@fncdg.com
Site internet : www.fncdg.com

Fédération Nationale des Centres de Gestion

ZOOM SUR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

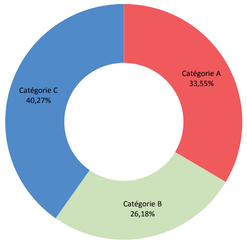
Edition 2013

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Les CDG sont des établissements publics administratifs gérés par des employeurs territoriaux. Il en existe un par département à l'exception de la Petite et de la Grande couronne en région parisienne où ce sont des Centres Interdépartementaux de Gestion, ce qui fait un **total de 97 Centres** sur tout le territoire. Il faut également noter la particularité du Centre de la Polynésie française qui est un Centre de Gestion et de Formation de la FPT.

RESSOURCES HUMAINES

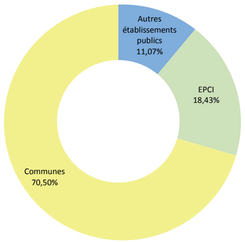
L'effectif des CDG s'élève à **4 000 agents** permanents en 2013. Les Centres emploient en moyenne **43 agents**.
Les Centres de Gestion ont un taux d'encadrement élevé, en comparaison avec les collectivités territoriales : **34% des agents des CDG relèvent de la catégorie A**. Il y a peu de non titulaires (88% de CDG employant une proportion de non titulaires comprise entre 10 et 30% de leurs effectifs permanents).



Répartition des agents permanents des CDG selon leur catégorie en 2012

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées aux Centres, les autres peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent. En 2007, environ **97% des Collectivités étaient affiliées aux CDG**. 93,7% des collectivités affiliées aux CDG emploient moins de 50 agents.
Plus de la moitié des CDG ont indiqué qu'une collectivité ou un établissement au moins fait le choix volontaire d'une affiliation (majoritairement Communes, EPCI et Conseils Généraux).
Dans chaque département entre 4 et 8 collectivités et établissements publics en moyenne ne sont pas affiliés au CDG.



Affiliés obligatoires en 2012

Le nombre moyen de fonctionnaires gérés par les Centres est de 7690. Cette part a augmenté de plus de 20% par rapport à 2006. Les CDG gèrent donc environ 45% de l'effectif total de la FPT.

COTISATIONS

Le montant de la cotisation obligatoire versée par les collectivités affiliées dépend de la masse salariale des collectivités et du taux voté par chaque CDG. 82% des CDG ont un taux de cotisation obligatoire égal au maximum légal de 0,80%. 92% des CDG ont mis en place des cotisations additionnelles à des taux qui s'échelonnent entre 0,04% et 1,4%, la moyenne se situant à 0,41%.

2. EMPLOI/ CONCOURS

UNE CONNAISSANCE FINE ET EN TEMPS RÉEL DU MARCHE DE L'EMPLOI PUBLIC LOCAL

Plus de **53 500 offres d'emploi** ont été publiées sur les bourses de l'emploi des Centres de Gestion en 2011 (*source : Panorama de l'emploi Territorial, 2013*).

LES CONCOURS TERRITORIAUX ET EXAMENS PROFESSIONNELS

En 2011, **27 types de concours territoriaux** (concours externe, interne et troisième concours confondus) ont été organisés par les Centres et **20 types d'examens professionnels**. En 2011, **221 546** candidats se sont inscrits aux concours territoriaux et examens professionnels et 36 409 lauréats ont été recensés.

SERVICE REMPLACEMENT

Les Centres de Gestion peuvent mettre des personnels à disposition des collectivités et établissements en vue par exemple d'assurer le remplacement d'agents indisponibles. Environ **92% des CDG** proposent un service de remplacement d'agents. En moyenne, ces CDG emploient environ **250 personnes** par an.

3. GESTION DES CARRIÈRES ET DIALOGUE SOCIAL

GESTION DES DOSSIERS INDIVIDUELS

Outre la gestion du déroulement de carrière des agents (54% des CDG gèrent les dossiers individuels des non titulaires), la gestion des carrières consiste en l'organisation des instances paritaires (Commissions Administratives Paritaires, comités techniques). Environ 23% des CDG ont institué un Comité d'hygiène et de sécurité en leur sein.

ASSISTANCE JURIDIQUE STATUTAIRE

La majorité des Centres exercent les nouvelles missions issues de la loi du 12 mars 2012. L'assistance juridique statutaire est la mission la plus souvent proposée (86%). Cette compétence fait partie des savoir-faire historiques des CDG. En moyenne cette mission nécessite **3 agents par Centre**.

ASSISTANCE À LA FIABILISATION DES COMPTES DE DROITS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les partenariats noués par les Centres avec la CNRACL ont permis de développer l'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

GESTION DES DÉCHARGES D'ACTIVITÉS DE SERVICE (DAS) ET DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (ASA)

Les Centres facilitent l'exercice du droit syndical au sein des collectivités notamment en remboursant des heures d'absences. Le volume horaire remboursé a augmenté ces dernières années. En 2011, le volume moyen par CDG est de **11 501 heures pour les DAS et 1 033 heures au titre des DAS et ASA.**